

## **DEC105058INSB**

Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne en qualité de chargée de mission.

## LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

## **DÉCIDE**

**Art. 1**er – Mme BRACHET-DUCOS Corinne, Ingénieur d'études est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet d'animer et de faire émaner des projets scientifiques pour l'ITMO « Bases moléculaires et structurales du vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme BRACHET-DUCOS Corinne demeure affectée au laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LPBA) situé à Cachan.

- **Art. 2 Du** 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 décembre 2011, Mme BRACHET-DUCOS Corinne Ile de France percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- **Art.** 3 La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France est (DR3).
- **Art. 4** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 novembre 2010

Pour le président Et par délégation Xavier Inglebert

Alain Fuchs